

Lettre n°103

Démantèlement d'un réseau international d'escroqueries et de blanchiment d'argent

Actif depuis 2010, ce réseau bancaire parallèle bien installé en France a blanchi 400 millions d'euros.

À la base de cette enquête, une (simple) escroquerie d'agences bancaires en Bretagne. Deux ans et demi plus tard, les trois gendarmes ont mis au jour un réseau de blanchiment d'argent qui s'appuyait sur des escroqueries diverses ayant brassé plus de 400 millions d'euros en six ans à travers des milliers de sociétés bidons, raconte *Le Télégramme* lundi.

Un véritable système bancaire. À eux trois, ils ont démantelé un réseau tentaculaire qui les a menés jusqu'en Slovaquie. Un spécialiste issu de la division économique et financière (DEFI) de la section de recherches (SR) de Rennes, et deux collègues détachés d'unités du Finistère et d'Ille-et-Vilaine ont commencé leur enquête avec des escroqueries d'agences bancaires à Rennes, en Ille-et-Vilaine. Pour remonter le plus loin possible, ils ont suivi la piste de l'argent. Ils ont alors découvert un noyau dur de cinq personnes gérant l'une des succursales d'une "banque du crime" dans la ville bretonne.

De la France à la Slovaquie puis à la France. Une piste les mène ensuite en Slovaquie où les autorités leur ouvrent toutes les portes. Ils y découvrent d'importants flux d'argent : 40 millions d'euros ont transité par la Slovaquie en un an. Une "banque" alimentée par quelque 25 sociétés factices toutes immatriculées en France. L'enquête des gendarmes bretons ne fait alors que commencer, retour en France.

Un réseau très organisé. À partir de cette découverte, les enquêteurs remontent la piste de ces sociétés qui les amène à identifier des gestionnaires factices puis quelques dizaines, quelques centaines et enfin des milliers de sociétés-écrans dont chacun a sa spécialité. Par exemple, les termes de "web" ou de "pub" dans la déclaration de l'entreprise correspondent à des escroqueries liées à Internet, "école" ou "formation" renvoient à des fraudes à la formation professionnelle...

Des clients aux motivations variées. Les clients de ces sociétés bidons ont des profils très diversifiés. Du patron qui veut blanchir de l'argent pour payer ses salariés au noir au salarié qui fait sortir de grosses sommes de son entreprise via de faux achats, en passant par le patron qui veut offrir un bijou à son épouse.

Autre activité de ce réseau, les compensations entre groupes criminels à la manière d'un bureau de change pour éviter les transferts physiques d'argent. "Des équipes comme celles-ci sont en place dans les grandes villes de l'Hexagone", assure une source proche de l'enquête. "Nous pensons qu'il en existe des dizaines, et aussi dans tous les pays de l'Union européenne."

<http://www.europe1.fr/societe/trois-gendarmes-demantelent-un-reseau-international-descroqueries-et-de-blanchiment-dargent-2919128>

Réseau international de blanchiment démantelé : Une affaire "hors norme"

"Je travaille depuis seize ans à Europol et je n'avais vu quelque chose comme ça", a expliqué un expert après le démantèlement d'un important réseau en Europe.

Le réseau international de blanchiment d'argent, issu notamment du trafic de drogue, démantelé lors d'une vaste opération dans plusieurs pays européens la semaine dernière, est "exceptionnel, hors norme", ont souligné mardi à Marseille les magistrats et enquêteurs ayant participé à l'opération. Au-delà des saisies - plus de cinq millions d'euros entre la France et la Belgique, sept kilos d'or, dix kilos de cocaïne et 785 kilos de cannabis - et des interpellations (36 en France, plus de 50 au total), les montants blanchis impressionnent même les enquêteurs les plus spécialisés.

"À ce stade de l'enquête, il a pu être tracé 75 millions d'euros entre août 2015 et novembre 2016", qui ont transité en France par ce réseau, a expliqué le procureur de la République de Marseille Xavier Tarabeux, au cours d'une conférence de presse. "À l'échelle internationale, les estimations que nous pouvons faire portent ces opérations de blanchiment à près de 400 millions d'euros sur les quatre dernières années", a-t-il ajouté.

Un système "Hawala" international. "Je travaille depuis seize ans à Europol et je n'ai jamais vu quelque chose comme ça", a expliqué Pedro Felicio, spécialiste portugais de la délinquance financière. Le système qui a été mis au jour, constitue, d'après les enquêteurs, un véritable réseau bancaire parallèle, un "Hawala" (système traditionnel de paiement informel, dans la culture arabe), dont la tête était au Maroc.

"On est à un niveau au-dessus des réseaux de trafics" de drogue, a mis en avant le procureur Xavier Tarabeux : dans ces cas-là, des collecteurs récupèrent l'argent des trafics et le remettent à un niveau supérieur. L'organisation fonctionne ensuite par "compensation entre les pays", effaçant toute traçabilité tout en limitant les transferts entre pays. L'argent qui est collecté dans un pays est disponible ailleurs sur le territoire ou dans un autre État.

Vingt mises en examen en France. L'enquête a nécessité la coopération des services d'enquête européens, réunis au sein d'une "équipe commune d'enquête" mise sur pied à cette occasion. Tout est parti de l'interception fortuite, par les douaniers, le 10 juin 2015 à Mornas, dans le Vaucluse, d'un véhicule à bord duquel ont été retrouvés 298.000 euros en petite coupure, l'un des multiples transports de fonds du réseau.

En France, l'affaire a donné lieu à 20 mises en examen, 18 mandats de dépôt, un contrôle judiciaire et une personne ayant souhaité un débat différé, ainsi que trois mandats d'arrêts : un au Pays-Bas et deux au Maroc, dont la tête présumée du réseau.

<http://www.europ1.fr/faits-divers/reseau-international-de-blanchiment-demantele-une-affaire-hors-norme-2914322>

Recherché pour blanchiment, Un Suisse se faisait passer pour SDF sur la Côte d'Azur

Faisant l'objet d'un mandat d'arrêt, l'homme de 62 ans bénéficiait même d'un logement dans un centre d'accueil, à Fréjus.

Il pensait avoir une planque en or : un Suisse recherché pour blanchiment d'argent provenant de la drogue a été arrêté sur la Côte d'Azur, où il avait trouvé refuge et se faisait passer pour un SDF, a-t-on appris jeudi de source policière.

Objet d'un mandat d'arrêt. Le fugitif de 62 ans faisait l'objet d'un mandat d'arrêt délivré par la Suisse et a été arrêté mardi par la police à Saint-Raphaël, dans le Var, a précisé cette source. Se sentant poursuivi, il avait quitté son pays il y a deux ans et s'était installé sur la Côte d'Azur. Il bénéficiait même d'un logement dans un centre d'accueil pour personnes démunies à Fréjus. "Nous avons eu en début de semaine un renseignement comme quoi cet homme fréquentait un terrain de boules de Saint-Raphaël, sur le bord de mer", a expliqué la source policière. "Après une surveillance discrète, nous avons constaté que l'individu correspondait au signalement indiqué, et nous l'avons interpellé. Il a reconnu qu'il faisait bien l'objet d'un mandat de recherche", a-t-elle précisé.

La justice suisse le soupçonne d'avoir blanchi de l'argent provenant du trafic de stupéfiants. Il aurait servi d'intermédiaire dans des transferts financiers et aurait ainsi fourni des moyens aux trafiquants pour blanchir leurs gains.

L'homme a été incarcéré à la maison d'arrêt de Luyes, dans les Bouches-du-Rhône, après avoir été présenté au parquet général d'Aix-en-Provence pour notification de son mandat d'arrêt européen, dans l'attente d'une audience de la chambre de l'instruction. Celle-ci n'a pas encore examiné l'affaire sur le fond.

<http://www.europe1.fr/faits-divers/recherche-pour-blanchiment-un-suisse-se-faisait-passer-pour-sdf-sur-la-cote-dazur-2708059>

Fraude aux billets d'avion : 153 voyageurs arrêtés par Interpol

Interpol a mené début juin une vaste opération dans le monde pour lutter contre la fraude aux billets d'avion, a annoncé l'agence de coopération policière internationale.

153 personnes soupçonnées d'avoir acheté des billets d'avion avec des cartes de crédit volées ou falsifiées ont été arrêtées. 312 transactions suspectes ont été bloquées. Cette vaste opération de police impliquant 64 pays, 84 compagnies aériennes et huit agences de voyage en ligne, a été menée du 6 au 8 juin dans 230 aéroports du monde entier, a précisé dans un communiqué l'agence de coopération policière internationale.

Dans la majorité des cas de fraude, il s'agissait de billets d'avion achetés avec des fausses cartes de crédit ou des cartes de crédit volées. Ces paiements frauduleux sur internet font perdre environ un milliard de dollars par an aux agences de voyage et compagnies aériennes.

« *La fraude constitue véritablement un élément de déstabilisation des entreprises françaises du voyage. Il serait temps que les pouvoirs publics longtemps indifférents se saisissent du problème* », confirme Fabrice Dariot, patron de l'agence en ligne Bourse-des-vols. Il regrette que le gouvernement d'Edouard Philippe n'y consacre pas plus de moyens : « Ce coup de filet est assurément un signal fort. La fin de l'impunité pour les fraudeurs qui ruinent nos entreprises? On pourra poser la question au ministre du tourisme, quand on en aura un... »

Au-delà des agences de voyage et compagnies aériennes lésées financièrement, « ce genre de fraude présente un risque important en matière de sécurité en permettant à des criminels ou des terroristes de voyager anonymement », rappelle Jürgen Stock, secrétaire général d'Interpol.

<http://www.air-journal.fr/2017-06-19-fraude-aux-billets-davion-153-personnes-arretees-par-interpol-5183421.html>

Mobile : Bruxelles donne le coup de grâce aux surfacturations dans l'UE

A partir de ce jeudi, les Européens n'ont officiellement plus à payer de frais supplémentaires pour leurs communications mobiles sur le Vieux Continent hors de leur pays de résidence. Si

cette mesure apparaît au premier abord bénéfique pour les consommateurs, certains craignent que les opérateurs augmentent leurs prix pour compenser cette perte de revenu.

Fini les mauvaises surprises et les factures mobiles astronomiques après un séjour dans un pays de l'UE ! Ce jeudi 15 juin, c'en est officiellement terminé des frais d'itinérance sur le Vieux Continent. En clair, tous les Français qui voyagent dans un pays membre de l'Union européenne ne feront plus face à la moindre surfacturation. Autrement dit, un Italien pourra utiliser son forfait mobile (voix, SMS et data) en Allemagne, en Roumanie, ou en République Tchèque, dans les mêmes conditions que s'il était dans son propre pays, sans payer plus cher.

Cela faisait bientôt dix ans que la Commission européenne voulait mettre un terme à ces surfacturations. À ses yeux, l'initiative est essentielle pour « rapprocher les gens ». Elle constitue « une des pierres angulaires » de sa politique visant à créer un marché unique du numérique. Il faut dire que les surfacturations appliquées par les opérateurs étaient auparavant si élevées que beaucoup d'Européens ont pris l'habitude d'éteindre leur smartphone lorsqu'ils se rendent dans un autre pays de l'Union. Désormais, cette précaution n'a plus lieu d'être. Même s'il existe certaines limitations.

Des limitations pour préserver la concurrence

En premier lieu, il n'est pas possible d'utiliser son forfait national à l'étranger plus de quatre mois. Si tel est le cas, l'abonné devra souscrire à une offre dans son vrai pays de résidence. Cette limitation vise à prévenir les abus. « Sans cela, n'importe quel consommateur vivant en France pourrait souscrire à un forfait bien moins cher dans un autre pays, et l'utiliser comme de rien n'était, explique une source à la Commission européenne. Cela poserait évidemment de graves problèmes de concurrence dans le marché des télécoms. » À noter que les travailleurs frontaliers, ou ceux qui habitent près d'une frontière et captent parfois un réseau étranger ne sont pas concernés par cette règle des quatre mois.

D'autres limitations concernent la consommation de data dans certains cas précis. Si le forfait comprend des données illimitées, ou si l'enveloppe de data s'avère particulièrement bon marché, un plafond s'applique à l'étranger. Celui-ci est lié au prix du forfait, et au prix de gros de l'itinérance. Pour éviter de complexes calculs aux particuliers, l'opérateur mobile doit informer son client de son plafond de data, et l'avertir s'il l'atteint. Si ce plafond est dépassé, il est toujours possible de se connecter à Internet en déboursant un maximum de 7,70 euros par gigaoctet, auquel il faut ajouter la TVA. Reste que d'après la Commission, le plafond est « suffisamment élevé pour répondre à quasiment tous les besoins en itinérance ». Par exemple, un forfait avec données illimitées de 42 euros permet, avec l'hypothèse d'une TVA à 20%, de consommer un peu plus de 9 gigaoctets à l'étranger au sein de l'UE.

Une bonne nouvelle pour les consommateurs ?

Sur le papier, la fin de l'itinérance constitue une bonne nouvelle pour les consommateurs. Mais tout n'est pas si rose. D'après plusieurs associations de consommateurs citées par l'AFP, certains opérateurs ne proposeraient que de la 3G - bien plus lente que l'ultra-rapide 4G - à leurs abonnés lorsqu'ils se rendent à l'étranger.

En outre, il est possible que la fin des frais d'itinérance débouche sur des hausses de prix. Lesquelles permettraient aux opérateurs de compenser la disparition de cette rente. D'après la Commission, la fin des surfacturations devrait représenter une perte de 1,2 milliard d'euros pour tous les opérateurs européens. Sachant que d'après le Bercel, l'organe des régulateurs des télécoms de l'UE, ce marché avoisine les 4,7 milliards d'euros par an. Ainsi, un bon connaisseur des télécoms affirme à *La Tribune* que la fin des frais d'itinérance est « tout sauf une mesure sociale » :

« En réalité, le roaming, cela concerne moins les touristes que les hommes d'affaires et les entreprises. Lorsqu'ils se déplacent, ces derniers ne regardent pas trop leurs dépenses de télécommunications qui sont payées par leur société. Ce n'est pas le cas des touristes, qui ont pris l'habitude de désactiver leurs données à l'étranger [et privilégient, par exemple, les

connexions gratuites en Wi-Fi dans les cafés et les hôtels, NDLR]. Ainsi, la disparition du roaming équivaut à baisser une charge pour les entreprises et les milieux d'affaires. Mais comme les opérateurs veulent maintenir leurs revenus, la solution, c'est d'augmenter le prix des forfaits les moins chers... »

De leur côté, plusieurs opérateurs argument, à l'instar d'Orange, que le manque à gagner sera compensé par une hausse de la consommation des données à l'étranger. Toutefois, si tel est le cas, certains devront aussi investir dans leurs réseaux pour répondre à cette fringale de data. Ce qui n'est pas sans frais

<http://www.latribune.fr/technos-medias/mobile-bruxelles-donne-le-coup-de-grace-aux-surfacturations-dans-l-ue-739638.html>

Afrique du Sud : Trois laboratoires soupçonnés de surfacturation de traitements anticancéreux

L'autorité de la concurrence sud-africaine est intriguée par les prix exorbitants des traitements anti-cancéreux. L'institution qui pense que des pratiques anti-concurrentielles seraient à l'origine de la surfacturation a vite fait d'ouvrir une enquête.

L'autorité de la concurrence sud-africaine charge les industriels pharmaceutiques. *The Competition Commission* vient en effet d'annoncer qu'elle a ouvert une enquête sur trois sociétés pharmaceutiques accusées de surfacturation des prix de médicaments contre le cancer.

L'enquête concerne l'opérateur local Aspen Pharmacare et les géants américain et suisse, Pfizer et Roche Holding. «*Nous avons des soupçons. Nous pensons que la cause des prix exorbitants de ces médicaments serait une entente sur la tarification par les opérateurs du marché. Nous devons enquêter pour faire appliquer la loi*», a déclaré Tembinkosi Bonakele, le président de la Commission de la concurrence, lors d'une conférence de presse.

Ayant pour rôle d'enquêter sur les affaires de pratiques anti-concurrentielles avant de les porter devant le tribunal de la concurrence, la Commission a identifié les médicaments dont les prix auraient été exagérés ou qui auraient fait l'objet d'une entente sur les prix. Il s'agit d'un traitement du cancer du poumon (Xalkori Crizotinib) de Pfizer, de médicaments contre le cancer du sein (Herceptin et Herclon) de Roche, ainsi que Leukeran, Alkeran et Myleran, des médicaments anti-cancéreux développés et commercialisés par Aspen, un opérateur local basé à Durban.

Des réactions prudentes

Chacune de ces entreprises a réagi à sa manière à cette annonce. Du côté de Roche, l'on attend toujours plus de détails. L'entreprise a déclaré qu'elle n'avait reçu aucune notification formelle de la part de la Commission. «*Dans le cas où nous recevrons une notification formelle, nous coopérerons pleinement avec les autorités, fournirons toutes les informations requises et répondrons aux allégations*», a déclaré la société. Pfizer, par contre, a choisi de garder le silence pour le moment, tandis que Aspen a nié tout acte répréhensible. Elle a affirmé que l'augmentation des prix des médicaments utilisés dans le traitement de la leucémie respecte les seuils de la marge approuvée par le service de santé sud-africain.

<http://afrique.latribune.fr/entreprises/2017-06-15/afrique-du-sud-trois-laboratoires-soupconnes-de-surfacturation-de-traitements-anti-cancereux-739595.html>

Paiement mobile : La Béac interdit les transferts d'argent hors de la zone CEMAC

Quelques semaines après avoir annoncé des mesures qui encadreraient davantage les transferts de fonds via paiement mobile, la Banque des Etats de l'Afrique centrale (Béac) annonce avoir interdit la sortie des fonds hors de la zone par des opérations de cette nature. Dans une lettre datée du 19 juin 2017, Abbas Mahamat Tolli, le gouverneur de la Béac demande aux dirigeants de banques présents sur ce marché de « *cesser toute opération de transfert de fonds à l'international dans le cadre des activités de monnaie électronique, par le canal de vos partenaires techniques* ».

Dans le même document, le gouverneur de la Béac fait le constat selon lequel « *les partenaires, opérateurs de téléphonie mobile, seraient en réalité les véritables émetteurs de monnaie électronique, en assureraient la gestion et procéderaient à des transferts à l'international. De telles actions constitueraient alors une violation grave de l'esprit et de la lettre de la réglementation régissant non seulement l'activité d'émission de la monnaie électronique, mais aussi la réglementation des changes* ». Dans la foulée, Abbas Mahamat Tolli brandit la menace de la sanction en se réservant le droit de sévir contre des éventuels contrevenants.

Cette annonce intervient après une décision pareille de la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest en mars 2017 qui interdisait les opérations Orange Money en dehors de la zone. Invité à s'exprimer sur cette question, Abbas Mahamat Tolli indiquait alors que « *les opérateurs de téléphonie, sans en avoir les autorisations, ni les contraintes auxquelles sont soumises les banques, qui font exactement l'activité des banques. Il faut mieux encadrer ça et surtout s'assurer qu'ils ne sont pas liés à des activités de blanchiment d'argent, d'évasion fiscale ou de financement du terrorisme* ».

Notons que cette décision de la Béac concerne davantage MTN Cameroon qui proposait avec son partenaire Afriland First Bank des transferts de fonds à travers l'Afrique, notamment en direction de l'Afrique de l'Ouest dont le Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Togo.

<http://www.ticmag.net/paiement-mobile-beac-interdit-transferts-dargent-de-zone-cemac/>